



DÉCISION MUNICIPALE
N° 2024 – 18
En date du 13 février 2024

Objet : FILLOUX – Attribution du marché n°2023LUZ08 – Requalification de la Place de la République – lot n°1 - VRD, espaces verts et mobiliers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération 2021-077 du 28 juillet 2021 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant

- L'avis de marché publié sur le site achapublic.com sous le n°4030276 en date du 22 décembre 2023 ;
- Que l'estimation globale du marché est de 337 570€ HT ;
- Que l'estimation du lot n°1 est évaluée pour un montant de 47 570€ HT ;
- L'analyse des offres reçues suivantes :
 - TRAMATER TP, 6 rue de l'Hautil à Conflans-Sainte-Honorine (78700) ;
 - VIABILITE TPE, 23 rue du Chemin noir à Persan (95340) ;
 - FILLOUX, 5 avenue des Cures à Andilly (95580).
- La proposition de la maîtrise d'œuvre de retenir la Société « FILLOUX » pour un montant de 49 988€ HT ;
- L'attribution de l'ensemble des lots proposés par la maîtrise d'œuvre restent inférieurs à l'estimation globale du marché.

Le maire de Luzarches,

DECIDE

Article 1^{er} : D'accepter l'offre du lot 1 du marché désigné avec la Société « FILLOUX », sise 5 avenue des Cures à Andilly (95580), Siret : 50954717000035 pour un montant de 49 988€ HT.

Article 2 : D'imputer ces dépenses sur le budget principal 2024 de la commune – chapitre 023

Article 3 : Que l'exécution du marché débute à la notification du marché et que les travaux seront réalisés à compter de l'ordre de service de démarrage.



Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



Michel MANSOUX

Maire

Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat : 13 février 2024
(pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : 14 février 2024